



Communiqué de presse
Lundi 13 mai 2019

Urgence climatique et transition énergétique Énergies marines renouvelables dans la PPE Régions littorales et industriels défendent côte à côte leurs ambitions

Loïc Chesnais-Girard, Carole Delga, Christelle Moranaïs, Hervé Morin, Renaud Muselier et Alain Rousset, Présidents des Régions littorales engagées dans les énergies marines renouvelables, se sont réunis vendredi 10 mai avec les représentants du Syndicat des énergies renouvelables et de France Énergie Éolienne. Cette rencontre a permis d'échanger sur les propositions respectives des Régions et des industriels qui vont dans le sens d'une Programmation Pluriannuelle de l'Énergie plus ambitieuse que celle prévue actuellement. A l'issue de cet échange, les territoires et industriels sont convenus de porter ensemble leurs attentes auprès du Gouvernement, afin de conduire celui-ci à faire évoluer favorablement le contenu de la PPE en matière d'éolien offshore.

Dès la parution du projet de PPE en janvier 2019, les Régions littorales ont clairement manifesté leur insatisfaction, entièrement partagée par les industriels de la filière. Depuis, élus et professionnels ont travaillé, pour élaborer une **contre-proposition plus ambitieuse, réaliste et adaptée aux besoins** d'une filière émergente et aux territoires qui accueilleront les projets d'implantation. Cette position a été réaffirmée lors de l'événement **FOWT**, salon dédié à l'éolien flottant qui s'est tenu **fin avril 2019 à Montpellier**.

Hausse des volumes programmés, régularité des appels d'offre

« Sur le volet éolien offshore, le projet de décret est à ce jour très insuffisant au regard des attentes de nos territoires et de leurs habitants, en termes de transition énergétique, ont souligné les exécutifs des six régions. Nous attendons aujourd'hui de l'État des volumes programmés à la hausse et davantage de régularité dans les appels d'offres. »

Elus régionaux et industriels proposent de revoir le **calendrier des appels d'offres, tant sur l'éolien posé que flottant**, selon un **séquençage d'au moins 1 000 MW attribués par an**, qui répondrait aux rythmes attendus par les industriels autant qu'aux objectifs planifiés par les territoires. La demande conjointe porte également sur l'**équilibre entre les appels d'offres pour le posé et le flottant** afin que la PPE n'oppose pas les deux technologies, toutes deux essentielles au développement de l'éolien en mer en France. Il serait donc pertinent, d'insérer, dans le calendrier déjà prévu, des **appels d'offres ciblés sur le flottant**. L'enjeu est aussi de ne pas mettre en concurrence les **façades Méditerranée, Atlantique et Manche** et de proposer une planification tenant compte des **ouvrages et capacités de raccordement** afin d'optimiser les coûts.

Défendre auprès du Gouvernement le travail des industriels et des Régions

Alors que la France se positionne en tête des nations dans la lutte contre le changement climatique, il est indispensable que l'État encourage davantage la filière « énergies marines » et les Régions littorales qui ont fait le choix d'accompagner ce développement, en engageant des **investissements portuaires massifs**, en mobilisant leurs **écosystèmes d'entreprises** et en **encourageant le développement de compétences spécifiques**.

Les Présidents des Régions littorales sont conscients de la nécessité de baisser les coûts de production de l'électricité produite par ces filières. Ils considèrent que seuls des volumes plus ambitieux permettront d'engager les transitions dont le pays a besoin et de réduire les coûts. La France et ses territoires maritimes ne peuvent manquer de nouveau l'occasion qui leur est donnée de s'**engager durablement dans la dynamique des EMR**.

C'est pourquoi les **présidents des six Régions littorales** associés à Régions de France, ont sollicité un **rendez-vous auprès du Premier ministre** pour lui présenter le travail constructif réalisé avec la filière.

« L'éolien en mer posé est aujourd'hui l'une des filières énergétiques les plus compétitives en Europe, et la France n'y fera pas exception, comme l'appel d'offres de Dunkerque devrait le prouver, ont rappelé les industriels. De la même manière, l'éolien en mer flottant est une filière d'avenir et a vocation à converger vers des prix compétitifs, sur l'horizon de temps de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, en cours de révision, c'est-à-dire d'ici 2028 », ont précisé France Énergie Éolienne et le Syndicat des Énergies Renouvelables.

Contacts presse : Bretagne - Odile Bruley : presse@bretagne.bzh - 06 76 87 49 57

Occitanie - Yoann Le Templier : service.presse@laregion.fr - 04 67 22 79 40 / 06 38 30 70 83

Syndicat des Energies Renouvelables - Françoise Jouet françoise.jouet@enr.fr - 01 48 78 05 60